



# **Secrétariat Général**

**Direction générale des  
ressources humaines**

**Sous-direction du recrutement**

---

**Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2013**

## **CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (PLP)**

**Concours externe et CAFEP**

### **SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES**

**Rapport de jury présenté par Mme GUILLET Françoise  
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des  
présidents de jury**

---

## SOMMAIRE

	Page
<b>Composition du jury</b>	3
<b>CAPLP externe</b>	
Renseignements statistiques	5
<b>CAFEP</b>	
Renseignements statistiques	6
<b>Épreuves d'admissibilité</b>	
Épreuve de synthèse	
Éléments de corrigé	8
Rapport de jury :	
• Analyse/Conseils	11
• Résultats	
Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation	
Éléments de corrigé	13
Rapport de jury	
• Analyse/Conseils	14
• Résultats	
<b>Épreuves d'admission</b>	
Première épreuve d'admission : présentation d'une séquence de formation	
Éléments de corrigé	17
Rapport de jury	
• Analyse/conseils	20
• Résultats	
Deuxième épreuve d'admission : épreuve sur dossier en deux parties	
Rapport de jury	21
• Analyse/conseils	
• Résultats	
<b>Conclusion générale</b>	24

## Composition du jury du CAPLP externe - CAFEP

GUILLET Françoise	Inspectrice générale de l'éducation générale <b>Présidente</b>
DEFOND Catherine	Inspectrice éducation nationale - Académie de Poitiers <b>Vice-présidente</b>
MAILLET Véronique	Inspectrice éducation nationale - Académie de Reims <b>Vice-présidente</b>
ARNOULT Maryvonne	Professeur - Académie de Caen
BISCH Laurence	Professeur - Académie de Créteil
CASAMITJANA Michèle	Professeur - Académie de Créteil
CAVAN Catherine	Professeur - Académie de Nantes
CHARROIN Laurence	Professeur - Académie de Grenoble
CHAVEYRIAT Isabelle	Professeur – Académie de Lille
CONTET Anne Françoise	Professeur – Académie de Besançon
CORDON Corine	Chargée de mission d'inspection - Académie de Versailles
COUDRAY Caroline	Professeur - Académie de Dijon
CROSNIER Sylvie	Inspectrice éducation nationale – Académie de Caen
DASQUE Pierre	Inspecteur éducation nationale – Académie de Toulouse
DAVID Francisca	Professeur – Académie de Montpellier
DAVID Marie-Françoise	Professeur – Académie de Strasbourg
DEMONCHY Odile	Chef de travaux – Académie de Créteil
DEES Françoise	Professeur – Académie de Reims
DURAND Anne	Inspectrice éducation nationale – Académie de Nice
ENGLER Marie	Professeur – Académie de Nantes
ESCOUTE Nathalie	Professeur – Académie de Créteil
FOURMENT Cathy	Inspectrice éducation nationale – Académie d'Aix-Marseille
GALLAND Laurence	Inspectrice éducation nationale – Académie d'Amiens
GANDON Marguerite	Inspectrice éducation nationale – Académie d'Orléans Tours
GRISOLLE Sophie	Professeur – Académie de Créteil
HEGO Laure	Professeur – Académie de Versailles
HERAULT Vanessa	Professeur – Académie de Rouen
HILAIRE Samia	Professeur – Académie de Créteil
HOUBART Laurence	Professeur – Académie d'Amiens
JECKERT Martine	Inspectrice éducation nationale – Académie de Strasbourg
KHEFIF Karima	Professeur – Académie de Créteil
KUTA Véronique	Professeur – Académie de Rennes
LAMBERT Martine	Professeur – Académie de Reims
LEBRAUD Valérie	Professeur – Académie de Limoges
LECHAT Laurence	Inspectrice éducation nationale – Académie de Versailles
LORIAU Catherine	Professeur – Académie de Nantes
MATHY Pauline	Professeur – Académie de Lyon
MOUGEL Jean-Philippe	Professeur – Académie de Nancy-Metz
NERRANT Annie	Inspectrice éducation nationale – Académie de La Réunion
NOCQUET Sylvie	Professeur – Académie de Poitiers
OTTENHEIM Cornélia	Professeur – Académie de Toulouse
POURCENOUX Patricia	Professeur – Académie de Toulouse
PREUVOT Corinne	Professeur – Académie de Nice
QUEVA Christophe	Inspecteur éducation nationale – Académie de Lille
REBERT Emilie	Professeur – Académie de Paris

REMERY Isabelle	Inspectrice éducation nationale – Académie de Créteil
ROUGIER Brigitte	Inspectrice éducation nationale – Académie de Versailles
SCHENA Corinne	Professeur – Académie de Clermont-Ferrand
TAUPIER Sylvie	Professeur – Académie de Bordeaux
VAN DEN BULCK Anita	Professeur – Académie d'Orléans Tours
VIBAREL CARREAU Martine	Professeur – Académie de Montpellier
VIGNAU – SCHITTER Geneviève	Professeur - Académie de Créteil
VOURIOT Nathalie	Professeur – Académie de Bordeaux

## Renseignements statistiques

### CAPLP externe

Nombre de postes	70
Candidats inscrits	429
Candidats présents	128
Candidats admissibles	84
Candidats présents aux épreuves d'admission	63
Candidats proposés pour l'admission	33

Épreuves d'admissibilité Meilleure moyenne Moyenne générale des candidats admissibles	13,71 7,56
Épreuves d'admission Meilleure moyenne Moyenne générale des candidats admis	17 11,93
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) Meilleure moyenne Moyenne générale des admis	14,36 10,24

## Renseignements statistiques

### CAFEP

Nombre de postes	15
Candidats inscrits	80
Candidats présents	32
Candidats admissibles	21
Candidats présents aux épreuves d'admission	16
Candidats proposés pour l'admission	13

Épreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	9,87
Moyenne générale des candidats admissibles	7,01
Épreuves d'admission	
Meilleure moyenne	16
Moyenne générale des candidats admis	11,71
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	11,9
Moyenne générale des admis	9,66

# ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

## Epreuve de synthèse

Durée : 5 heures  
Coefficient : 3

## Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation

Durée : 5 heures  
Coefficient : 3

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 » : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

# ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

## Éléments de correction

### Question 1 Analyse des inégalités sociales en France

Il existe en France de fortes inégalités face à la santé et à la mort : différences entre CSP (cadre-ouvrier), différences entre sexes, différences par rapport aux diplômes.

Le risque de mauvaise santé diminue tout au long de la hiérarchie sociale : on appelle ceci le gradient social de santé.

À 35 ans, un homme ouvrier peut s'attendre à vivre 38 ans, alors qu'un homme cadre peut s'attendre à vivre 45 ans, soit 7 ans de plus que les ouvriers.

Pour les femmes, les écarts d'espérance de vie sont plus réduits : à 35 ans, une femme ouvrière peut s'attendre à vivre 43 ans, alors qu'une femme cadre peut s'attendre à vivre 47 ans.

Un homme sans diplôme a une mortalité pour certains cancers supérieure à celle d'un homme ayant un niveau d'études supérieures.

À ces inégalités de mortalité s'ajoutent également des inégalités dans la qualité de vie, conséquences de diverses incapacités.

Par exemple, sur les 45 années d'espérance de vie, un cadre supérieur de 35 ans peut espérer en vivre 34 sans aucune incapacité (difficultés visuelles, auditives, de la marche ou des gestes de la vie quotidienne). Un ouvrier, lui, vivra en moyenne 24 ans sans incapacité.

### Question 2 Inégalités sociales face au cancer

#### 2. 1 Inégalités sociales de la mortalité par cancer

Chez les hommes, il est observé entre 1968 et 1996 une augmentation des inégalités sociales de mortalité «tous cancers». Cette hausse est due à une forte augmentation entre la première et la seconde période de suivi (de 1968 à 1981), le niveau des inégalités restant stable ensuite.

Les inégalités sociales sont importantes pour les cancers des voies aéro-digestives supérieures.

Pour les cancers colorectaux, les inégalités sont faibles sur l'ensemble de la période à l'exception de la seconde période de suivi, tandis que pour les cancers de l'œsophage, les inégalités ont tendance à augmenter sur l'ensemble de la période de suivi.

Pour les autres cancers, les indices relatifs d'inégalité restent relativement stables entre 1968 et 1996.

#### 2. 2 Cancers des poumons et des voies aéro-digestives

Facteurs de risques des cancers du poumon et des voies aéro-digestives supérieures : la consommation de tabac, la consommation d'alcool, l'exposition à des polluants...

Ces facteurs jouent un rôle dans les inégalités sociales de mortalité pour ces deux cancers chez les hommes :

- en 2010 : Fumeurs = 34% chez les personnes sans diplôme et 23 % chez des personnes ayant fait des études supérieures ;
- entre 2000 et 2010 : il y a une baisse dans la consommation de tabac chez les personnes ayant un niveau baccalauréat (34% de fumeurs en 2000 et 29,6% en 2010) ou études supérieures (27,7% de fumeurs en 2000 et 23% en 2010). Il est constaté une hausse du tabagisme chez les personnes sans diplôme (30,5% de fumeurs en 2000 et 34% en 2010) et les personnes ayant obtenu un BEP ou un CAP (29,2% de fumeurs en 2000 et 30,1% en 2010).

Ces données peuvent être expliquées par une différence dans l'attention portée à la santé, elle-même influencée par l'environnement professionnel et familial.

### Question 3 Actions menées dans le cadre du schéma régional de prévention. Justification de la mise en œuvre d'un tel schéma.

Afin de lutter contre les inégalités de santé, le schéma régional de prévention développe la promotion et l'éducation pour la santé et, dans ce cadre, suscite les partenariats avec diverses autorités compétentes pour certains milieux, âges de la vie ou déterminants de la santé.

Différentes actions menées dans le cadre du schéma régional de prévention : promotion de la santé, éducation pour la santé, prévention médicalisée, éducation thérapeutique, veille et sécurité sanitaire.

Le schéma doit aussi agir à l'amélioration des conditions de vie, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux.



Des projets d'éducation pour la santé doivent dans ce cadre permettre de situer la personne dans son environnement de vie, avec ses valeurs, attitudes, connaissances..., afin d'améliorer ses compétences en matière de santé.

#### *Justification de la mise en œuvre dans un territoire géographique donné*

Le schéma régional de prévention permet :

- d'adapter les actions aux territoires aux populations en situation de fragilité et de vulnérabilité identifiées sur un territoire donné ;
- de développer des actions au plus proche des besoins de la population du secteur géographique ;
- de mieux structurer les actions avec les partenaires locaux.

#### **Question 4 Définition du cancer et présentation des stades d'évolution**

##### Définition

Le cancer est le résultat d'une prolifération incontrôlée, ininterrompue et anarchique de cellules anormales qui se développent au détriment de l'organisme.

Ces cellules envahissent les tissus avoisinants et peuvent se propager dans l'organisme pour donner des métastases.

En phase initiale, il y a des transformations cellulaires avec présence de lésions génétiques irréversibles et de dommages au niveau de l'ADN. Cette phase peut durer plusieurs années.

Puis, la cellule mutée se multiplie de façon excessive et incontrôlée (hyperplasie)

Les taux de mutation et les vitesses de division augmentent. Il n'y a plus d'inhibition de contact d'où un envahissement des tissus environnants (invasion loco-régionale)

Les cellules tumorales quittent alors le foyer initial par les capillaires lymphatiques et sanguins. La tumeur se développe sur d'autres sites (métastases)

#### **Question 5 Caractéristiques des cellules cancéreuses**

##### *\* Modifications morphologiques*

Dans un tissu tumoral, les cellules cancéreuses sont de taille inégale entre elles, de formes irrégulières. Un certain degré de "gigantisme" cellulaire est souvent observé.

Le cytoplasme : diminution du cytoplasme, organites déformés.

Anomalies de répartition du cytosquelette.

La membrane : anomalies des récepteurs membranaires avec augmentation de leur nombre. L'adhérence intercellulaire diminue, les cellules ont tendance à se disjoindre.

Le noyau : les cellules tumorales, par rapport aux cellules normales, présentent fréquemment une augmentation du rapport nucléo-cytoplasmique.

Les noyaux, d'une cellule tumorale à l'autre, sont de taille inégale entre eux. Ils sont souvent de formes irrégulières, hyper chromatiques (leur chromatine est en mottes irrégulières)

La membrane nucléaire est épaisse, les nucléoles sont nombreux, volumineux.

##### *\* Modifications chromosomiques*

Dans les cancers, les anomalies chromosomiques sont fréquentes, multiples, quantitatives et/ou qualitatives, souvent non spécifiques, instables au cours de l'évolution de la tumeur.

Modification du génome liée à des facteurs intrinsèques (âge, état immunitaire...) et à des facteurs extrinsèques (carcinogènes chimiques, environnement ...)

Ces anomalies peuvent être :

- quantitatives : Il s'agit des anomalies portant sur le nombre de chromosomes, cellules tétraploïdes avec doublement du matériel génétique, cellules aneuploïdes avec un nombre de chromosomes différent de 46.

- qualitatives : portant sur la structure des chromosomes. Délétion avec perte d'une partie de chromosome, translocation avec transfert d'un fragment de chromosome vers un autre, inversion.

##### *\* Modifications liées au cycle cellulaire*

Les cellules cancéreuses sont dotées de différentes propriétés, expliquant leur capacité à infiltrer les tissus sains et à disséminer à distance.

Immortalité : les cellules tumorales peuvent croître indéfiniment.

Perte de la dépendance à l'ancrage : elles peuvent croître en l'absence de support.

Perte de l'inhibition de contact.

Agressivité : les cellules cancéreuses détruisent les cellules normales et les remplacent.

Autosuffisance : les cellules cancéreuses sont capables de croître en l'absence de facteurs de croissance.

### *Annotation schéma d'une cellule*

1 Réticulum endoplasmique lisse – 2 Enveloppe nucléaire ou membrane nucléaire – 3 Chromatine ou nucléoplasme – 4 Nucléole – 5 Pore nucléaire – 6 Appareil de Golgi ou Réticulum endoplasmique granulaire/granuleux/rugueux – 7 Vésicule – 8 Membrane cytoplasmique – 9 Ribosomes – 10 Mitochondries – 11 Centrioles – 12 Cytosquelette ou microtubule – 13 Cytosol ou hyaloplasme ou cytoplasme

## **Question 6 Pathologies musculo-squelettiques**

### *6. 1 Schéma d'une vertèbre*

1 Moelle épinière – 2 Zygapophyse ou apophyse articulaire/d'articulation – 3 Apophyse dorsale ou apophyse épineuse – 4 Apophyse transverse – 5 Départ d'un nerf rachidien ou racine nerf rachidien – 6 Corps vertébral – 7 Disque intervertébral – 8 Trou vertébral ou canal rachidien.

### *6. 2 Trois lésions relatives au disque intervertébral*

Lumbago ou lombalgie aiguë : est provoqué par un mouvement brusque ou inadapté (effort pour soulever une charge ou faux mouvement en torsion). La douleur est immédiate et violente, tout mouvement est douloureux, une contraction musculaire réflexe s'installe rapidement, ce qui crée une brèche au niveau du disque intervertébral. Le noyau vient toucher et irriter les nerfs sensitifs, ce qui provoque une forte douleur et un blocage musculaire.

Le lumbago peut être dû à la migration brutale d'un fragment de nucléus dans une fissure de l'anneau fibreux.

Sciatique : c'est une inflammation du nerf sciatique, généralement due à l'irritation d'une de ses racines. Le noyau est chassé vers l'arrière, vient toucher le nerf sciatique, provoquant une vive douleur qui irradie dans le membre inférieur.

Elle est souvent liée à une hernie discale qui comprime le nerf sciatique.

Hernie discale : l'anneau fibreux se fissure et le noyau forme une saillie à l'extérieur de la colonne qui comprime les nerfs. Une douleur aiguë ou perte de sensibilité et irradiante survient plus particulièrement le long du nerf sciatique, qui parcourt la jambe.

La hernie discale peut avoir pour causes : un traumatisme aigu, des traumatismes légers mais répétés, un tissu conjonctif de mauvaise qualité.

Tassement discal : il s'agit de l'éclatement du noyau, provoqué par un choc violent ou des efforts répétitifs encaissés par le disque intervertébral. La conséquence de ce tassement est que l'enveloppe du noyau éclate et la substance gélatineuse se répand dans l'anneau fibreux.

### *6. 3 Déroulement du réflexe myotatique*

Le réflexe myotatique est la contraction réflexe d'un muscle déclenchée par son propre étirement. Tout étirement va être compensé par une contraction réflexe, il s'agit d'une rétroaction négative ou rétrocontrôle.

Les récepteurs détectent un stimulus mécanique (un étirement du muscle). Il s'agit des fuseaux neuromusculaires localisés dans le muscle étiré. Ces récepteurs convertissent ce stimulus (mécanisme de transduction) en un message nerveux afférent (et sensitif).

Le neurone sensitif transporte le message nerveux afférent vers un centre nerveux.

Ce centre nerveux, ici la moelle épinière, va intégrer, analyser ce message et élaborer une réponse.

Le neurone moteur va transporter ce message nerveux efférent vers le muscle (effecteur) qui s'étire pour lui ordonner de se contracter.

Il y a inhibition du muscle fléchisseur antagoniste.

Le résultat est la contraction d'un muscle étiré, il s'agit d'une rétroaction négative.

## Rapport de jury sur l'épreuve de synthèse

*Rapport rédigé par mesdames Arnoult, Bisch, Casamitjana, Chaveyriat, David, Dees, Engler, Hilaire, Kuta, Nocquet, Ottenheim, Vouriot.*

### 1. Présentation du sujet

Le sujet proposé permet d'évaluer les compétences des disciplines significatives de la spécialité du concours : les sciences médico-sociales, la biologie et la microbiologie.

Pour la partie sciences médico-sociales, le sujet permet au candidat :

- de mobiliser ses connaissances en lien avec les inégalités sociales de santé et les actions du Schéma Régional de Prévention (SRP) associées ;
- d'analyser des documents de manière pertinente ;
- de faire preuve d'un esprit de synthèse.

Pour la partie biologie, le sujet prend appui sur les notions scientifiques liées à la cellule cancéreuse, aux pathologies du disque intervertébral, au réflexe myotatique. Il permet au candidat :

- de mobiliser des connaissances scientifiques : définir et caractériser des éléments ;
- d'annoter et d'analyser les schémas proposés.

### 2. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

#### 2.1. La forme

Les candidats doivent élaborer une composition soignée :

- sans rature ;
- avec une écriture lisible et aérée ;
- sans faute d'orthographe et de syntaxe, en évitant le langage familier.

L'utilisation d'abréviations, sans explicitation de leur signification, est à bannir.

La composition doit être structurée et comporter notamment :

- une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan ;
- un développement de chaque partie qui suit le plan annoncé avec des transitions pertinentes en respectant l'ordre des questions et en reportant leurs numéros, aucune des deux parties ne doit être délaissée ;
- une conclusion générale proposant un bilan du sujet et présentant une ouverture ;
- des connaissances en lien avec le sujet afin d'éviter le hors sujet.

Le candidat doit gérer son temps en lisant une première fois le sujet et les documents entièrement afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque domaine, et en s'octroyant du temps pour la relecture de la composition.

#### 2.2. Le fond

Il est conseillé aux candidats d'actualiser les connaissances correspondant au contenu du programme du concours, et de les envisager à un niveau universitaire,

Le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé, utiliser un vocabulaire scientifique, technique, précis et adapté tant en biologie qu'en sciences médico-sociales.

Les deux domaines (biologie et sciences médico-sociales) sont à traiter avec la même rigueur.

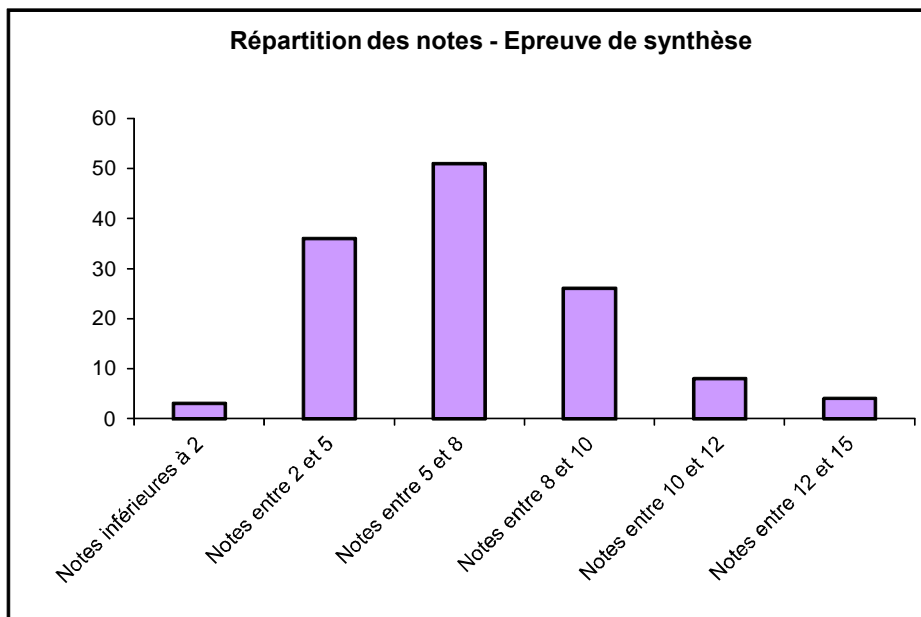
L'utilisation des annexes doit être judicieuse : elles ne doivent pas être recopiées textuellement mais servir à étayer l'analyse en appuyant les propos avec des données repérées dans ces supports.

Les candidats ne doivent pas prendre de position, ni porter de jugement de valeurs en traitant le sujet.

### 3. Résultats

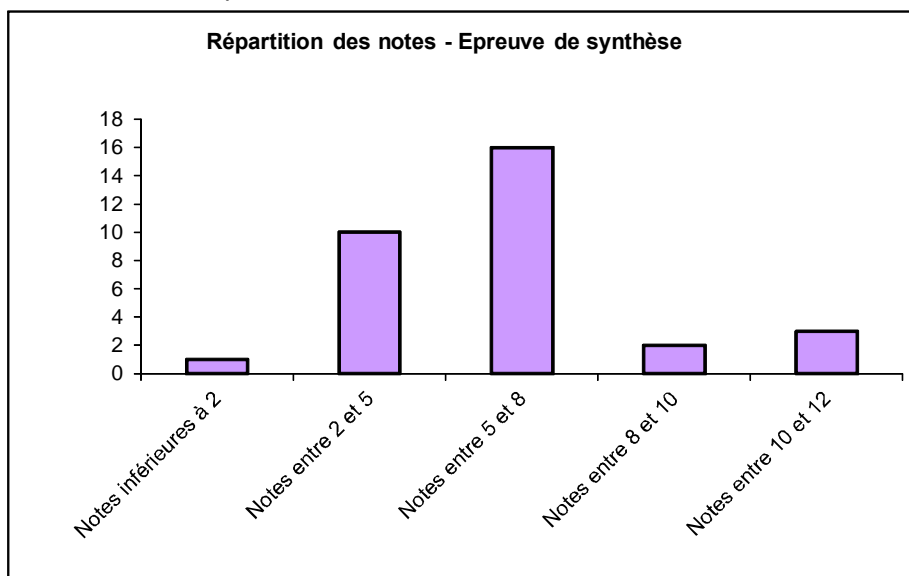
#### 3.1. Résultats pour le CAP PLP externe

128 candidats ont composé pour cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 6,54. La meilleure note est 13,33, la note la plus basse 0,83.



#### 3.2. Résultats pour le CAPEP

32 candidats ont composé pour cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 6,11. La meilleure note est 11,17 ; la note la plus basse 1,41.



# ÉPREUVE « ÉTUDE D'UN SYSTÈME, D'UN PROCÉDÉ OU D'UNE ORGANISATION »

## Rapport de jury sur l'épreuve d'un système, d'un procédé ou d'une organisation

*Rapport rédigé par mesdames Cavan, Coudray, Escoute, Houbart, Lebraud, Loriau, Mathy, Preuvot, Schena, Van Den Bulck, Vibarel Carreau et monsieur Mougel.*

### 1. Présentation du sujet

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- se situer dans un contexte professionnel ;
- développer des capacités d'analyse et de réflexion face à une problématique donnée ;
- appréhender la situation dans sa globalité et sa finalité ;
- conduire une démarche de projet ;
- réaliser un outil de communication ;
- maîtriser l'expression écrite et la syntaxe au niveau attendu ;
- maîtriser les différentes évaluations.

La copie doit être structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec des liens lisibles entre les différentes parties traitées. Le jury attend que chaque question soit introduite.

Le candidat doit proposer un projet réaliste, pertinent et témoignant d'une démarche maîtrisée.

### INTRODUCTION

Quelques pistes :

- se situer dans sa fonction et préciser la mission qui doit être confiée ;
- annoncer le plan ;
- définir une maison de santé pluriprofessionnelle ;
- préciser a place de l'ARS, les liens avec l'ARS, faire référence à la loi Hôpital Patient Santé Territoire (2009).

### Proposer et justifier une stratégie guidant la mise en œuvre de cette information

- Identification des différents acteurs pouvant être associés au projet.
- Organisation d'une réunion en présentiel.
- Définition d'un cahier des charges présentant l'organisation matérielle, financière, humaine et spatio-temporelle.
- Présentation d'une stratégie clairement identifiée et justification de tous les arguments proposés pour la mettre en œuvre.

### Présenter les éléments constitutifs du dossier de préparation de cette mise en œuvre

Le jury attendait des précisions sur le contenu du dossier et sa finalité.

Éléments constitutifs attendus :

- Liste des organisations professionnelles, fédérations, conseils de l'ordre ;
- Liste des professionnels de santé ;
- Des courriers adaptés aux professionnels ciblés ;
- Un planning d'organisation détaillé ;
- L'organisation technique de la réunion ;
- Un document d'information remis aux participants ;
- Une trace écrite de la réunion ;
- La mise en place d'un comité de pilotage.

### Réaliser la maquette d'un outil d'information relatif aux Maisons de santé

- Rappel du contexte du projet.
- Exposé des modalités d'utilisation (destinataires, mode de diffusion) et de réalisation de l'outil présenté (fond et forme).
- Justification des choix retenus.
- Support en adéquation avec le fond, le destinataire, le mode de diffusion.

**Dans le cas de l'aboutissement de ce projet, madame Froment devra évaluer l'impact de l'implantation de la maison de santé sur ce territoire.**

**Envisager dès maintenant cette évaluation.**

- Se situer dans la phase du projet (après création de la MSP).
- Elaborer une évaluation à court et long terme en indiquant les modalités, les outils d'évaluation.
- Justifier les éléments d'évaluation proposés.

## **CONCLUSION**

Proposer une synthèse du sujet (évolution de l'état d'esprit, évolution des mentalités...)

Envisager une ouverture (attraction de nouvelles professions...)

## **2. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats**

Le jury a constaté, pour la majorité des copies :

- des hors-sujets ;
- des difficultés dans l'appropriation du sujet ;
- l'absence d'introduction et de conclusion ;
- une démarche de projet souvent irréaliste ;
- une méconnaissance et une maîtrise insuffisante des outils de communication ;
- l'absence de fil conducteur et de lien entre les différentes parties du sujet ;
- une non-maîtrise des méthodes d'évaluation et de leurs utilisations.

### **2.1. La forme**

Elaborer une composition soignée :

- rédiger des phrases courtes avec une formulation claire et précise ;
- soigner l'orthographe et la syntaxe ;
- écrire lisiblement ;
- aérer la copie ;
- ne pas utiliser d'abréviations ni de langage familier ;
- indiquer la signification des sigles utilisés.

### **2.2. Le fond**

Structurer la composition de la copie :

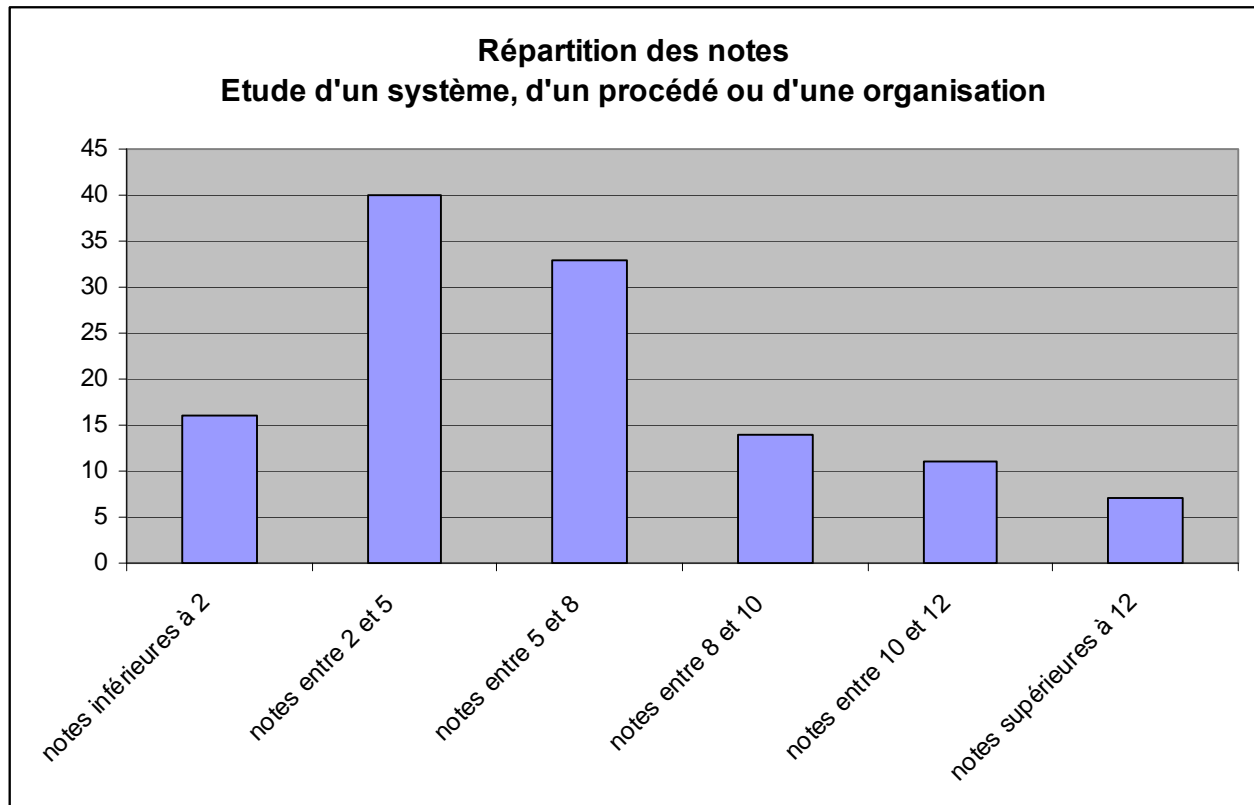
- rédiger une introduction resituant le contexte professionnel et l'annonce du plan ;
- élaborer un développement qui suit le plan annoncé avec des transitions pertinentes ;
- conclure de façon à synthétiser le sujet et permettre une projection dans l'avenir ou une ouverture sur une autre thématique ;
- exploiter les annexes comme support de l'analyse de sujet et éviter de les recopier ou paraphraser ;
- élaborer des réponses concrètes ;
- ne pas prendre de position, ni porter de jugement de valeurs en traitant le sujet ;
- s'informer sur le fonctionnement et les missions des différentes structures et associations du secteur sanitaire et social ;
- identifier les rôles des professionnels du secteur sanitaire et social ;
- maîtriser les différentes étapes d'une démarche de projet ;
- proposer une méthodologie d'analyse du sujet claire et précise ;
- justifier les arguments mis en avant ;
- se positionner en tant que professionnel, acteur de son projet.

Il est rappelé que cette épreuve nécessite de disposer de connaissances actualisées.

### 3. Résultats

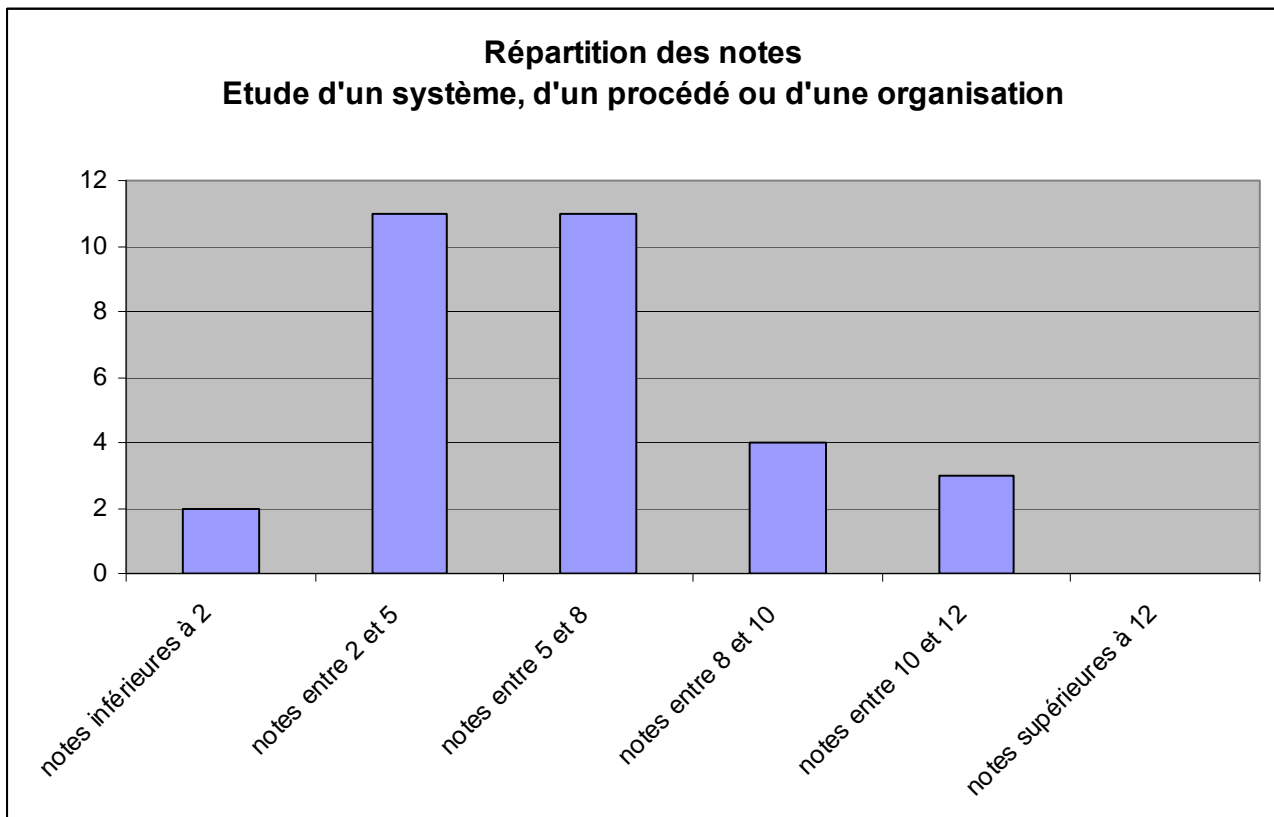
#### 3.1. Résultats pour le CAP PLP externe

121 candidats ont composé pour cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 6,01. La meilleure note est 16,25, la note la plus basse est 0,75.



#### 3.2. Résultats pour le CAPEP

31 candidats ont composé pour l'épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 5,58. La meilleure note est 10,5 ; la note la plus basse est 1,5.



# ÉPREUVES D'ADMISSION

## **Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel**

Travaux pratiques 4H, préparation de l'exposé 1H, exposé 30 minutes, entretien 30 minutes  
Coefficient 3

## **Épreuve sur dossier**

Préparation 1H30, présentation et entretien 1H  
Coefficient 3



# PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

## Éléments de correction

### Rapport de jury sur l'épreuve de présentation d'une séquence

*Rapport rédigé par mesdames, Charroin, Cordon, David, Gandon, Grisolle, Hego, Herault, Lambert, Lechat, Nerrant, Remery, Rougier et monsieur Queva*

Les sujets portaient sur l'exploitation pédagogique de techniques d'aide, d'hygiène, de confort, de secourisme et/ou techniques socio-éducatives et d'animation

#### Extrait du sujet n°2

Cette année, un partenariat a été mis en place avec la maison de quartier Félix Merlin située dans un quartier populaire de la ville de B., composé d'une forte proportion de personnes migrantes. Cette maison de quartier a plusieurs missions dont celles de favoriser la création de liens entre les habitants du quartier et de développer des actions créatrices de mixité et de vivre ensemble.

Un espace de paroles est destiné aux femmes du quartier deux fois par semaine pour effectuer divers ateliers à travers l'échange de savoirs.

Un projet incluant « la culture culinaire » avec le groupe des femmes fréquentant la maison de quartier, en organisant un repas ouvert à ses habitants, est envisagé avec les élèves.

La séquence de formation sera conçue et organisée pour être proposée à une classe de 22 élèves de première baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale. Elle prend appui sur les investigations et analyses effectuées au cours des travaux pratiques demandés lors de cette épreuve.

#### Quelques éléments d'analyse du sujet

- Prise en compte de tous les points clés du sujet tels que ceux :

relatifs au contexte professionnel	relatifs à l'exploitation pédagogique
<ul style="list-style-type: none"><li>- partenariat</li><li>- maison de quartier</li><li>- personnes migrantes</li><li>- mixité et de vivre ensemble</li><li>- divers ateliers</li><li>- l'échange de savoirs</li><li>- culture culinaire</li><li>- groupe des femmes</li><li>- un repas</li><li>- ouvert aux habitants du quartier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Classe de première professionnelle services de proximité et vie locale</li><li>- 22 élèves</li><li>- partenariat</li></ul>

- Consultation de sites officiels et/ou adaptés, en lien avec les éléments du contexte.
- Exploitation du référentiel mis à disposition :
  - champs A1, A2 ;
  - compétences spécifiques du champ ;
  - savoirs associés.
- Production de supports, par exemple : outils de communication (tract, affiche) ou support de recueil des données, ..., en lien avec la situation professionnelle, hormis production pédagogique.
- Justification du choix et du processus de réalisation du support.
- Elaboration d'une séquence avec exploitation visible des activités conduites lors des travaux pratiques.
- Elaboration détaillée d'une séance constitutive de la séquence.

## 1. Présentation des sujets

Le sujet comporte **la mise en œuvre d'un savoir-faire professionnel** relatif aux techniques d'aide, d'hygiène, de confort, de secourisme et/ou techniques socio-éducatives et d'animation, ainsi que **sa déclinaison pédagogique**.

Sur une durée de quatre heures, le candidat doit :

- prendre connaissance du sujet et des conditions matérielles mises à disposition ;
- réaliser devant le jury la technique d'aide, d'hygiène, de confort et de secourisme demandée ou la recherche d'informations ;
- préparer une séquence d'enseignement en lien avec les travaux pratiques ;
- détailler une séance constitutive de la séquence.

Ces réalisations doivent permettre d'identifier des éléments sur lesquels s'appuyer pour construire les propositions pédagogiques.

Ensuite, sur une durée d'une heure, chaque candidat dispose de matériel informatique pour préparer son exposé.

L'exposé d'une durée de trente minutes devant le jury porte sur la présentation de la démarche et des propositions pédagogiques.

L'entretien de trente minutes permet de préciser ou justifier certains choix pédagogiques et didactiques.

## 2. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Le jury a apprécié :

- l'analyse des travaux pratiques (techniques de soins, d'hygiène, de confort et de secourisme et/ou techniques socio-éducatives et d'animation) et son réinvestissement dans l'élaboration de la séquence pédagogique ;
- l'ancrage des travaux pratiques dans un contexte professionnel réaliste ;
- les qualités relationnelles mises en évidence lors des travaux pratiques et lors de l'entretien
- une bonne qualité d'expression et une élocution aisée adaptées à la fonction d'enseignant ;
- une présentation dynamique ;
- la qualité d'écoute et d'analyse lors de l'entretien ;
- l'aptitude à gérer le stress ;
- des exposés structurés ;

Le jury a regretté :

- un manque d'analyse du sujet et une exploitation partielle ou erronée de celui-ci ;
- la non maîtrise des techniques professionnelles (dont soins d'hygiène, de secourisme et d'ergonomie, démarche de projet) ;
- une tenue professionnelle inadaptée au contexte ;
- le non-respect des règles d'hygiène et la méconnaissance des produits et des techniques ;
- un manque d'organisation spatio-temporelle durant la réalisation des travaux pratiques ;
- des projets non structurés et non ancrés dans la réalité ;
- un temps d'exposé insuffisant ;
- l'absence de lien entre l'une des activités de travaux pratiques et la séquence d'enseignement proposée ;
- la méconnaissance des référentiels ;
- une trace écrite trop superficielle ou inexistante ;
- l'absence d'évaluation ;
- la non remise en question de certains candidats lors de l'entretien ;
- la maîtrise insuffisante de l'outil informatique ;
- l'absence de liens entre les connaissances théoriques d'ordre pédagogique et leurs mises en application dans le sujet à traiter.

Afin de se préparer à cette épreuve, en amont, le jury conseille aux candidats de :

- observer et ou pratiquer les techniques socio-éducatives et d'animation inscrites au programme du concours ;
- maîtriser la démarche de projet ;
- pratiquer les techniques sanitaires et de secourisme en respectant les mêmes contraintes que les professionnels et en particulier le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'organisation ;
- s'informer sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures sanitaires, sociales et médico-sociales ;
- prendre connaissance des référentiels et du vocabulaire pédagogique de base ;
- actualiser les connaissances techniques, scientifiques et professionnelles ;
- s'entraîner à présenter un exposé dans les délais imposés (voir définition de l'épreuve).

Pendant l'épreuve, le jury conseille aux candidats de :

- lire attentivement le sujet dans son intégralité et de prendre en compte chacun des éléments ;
- porter une tenue professionnelle, sans signe distinctif, adaptée au contexte donné dans le sujet ;
- gérer le temps accordé aux diverses phases de l'épreuve.

### **3. Conclusion**

Pour cette session, les sujets proposés portaient :

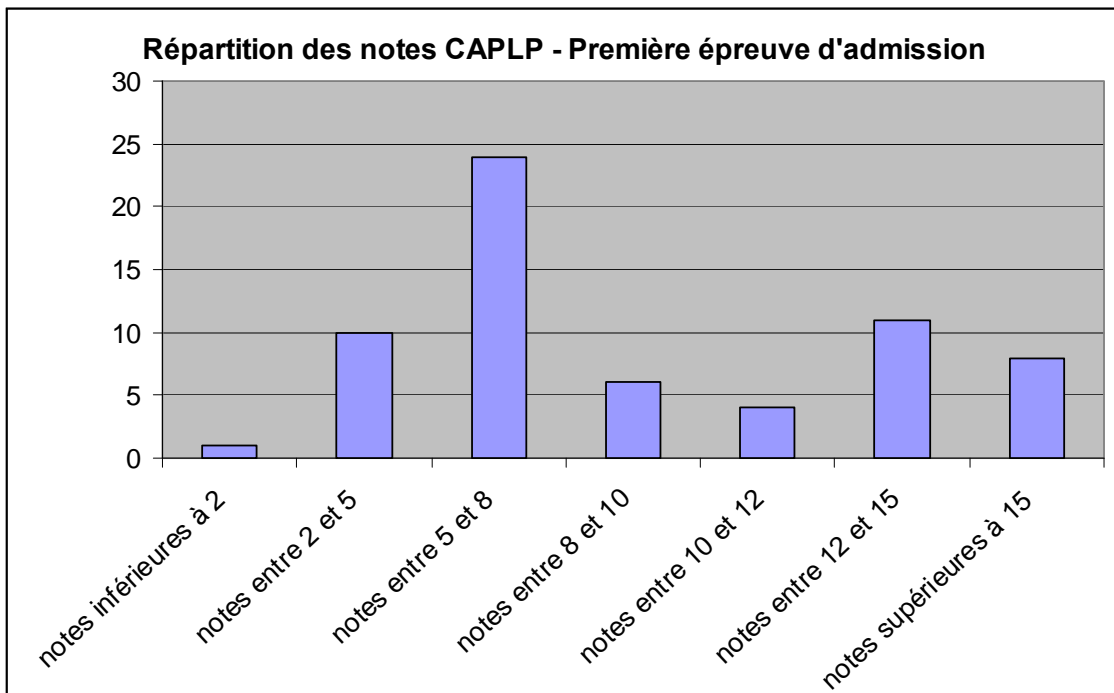
- soit sur une technique de soins d'hygiène et de confort/secourisme ;
- soit sur une technique socio-éducative ou d'animation.

La définition des épreuves de concours de recrutement des PLP est susceptible d'évoluer pour la session 2014. Le jury invite les candidats à assurer une veille réglementaire pour adapter, en conséquence, leur préparation.

#### 4. Analyse globale des résultats

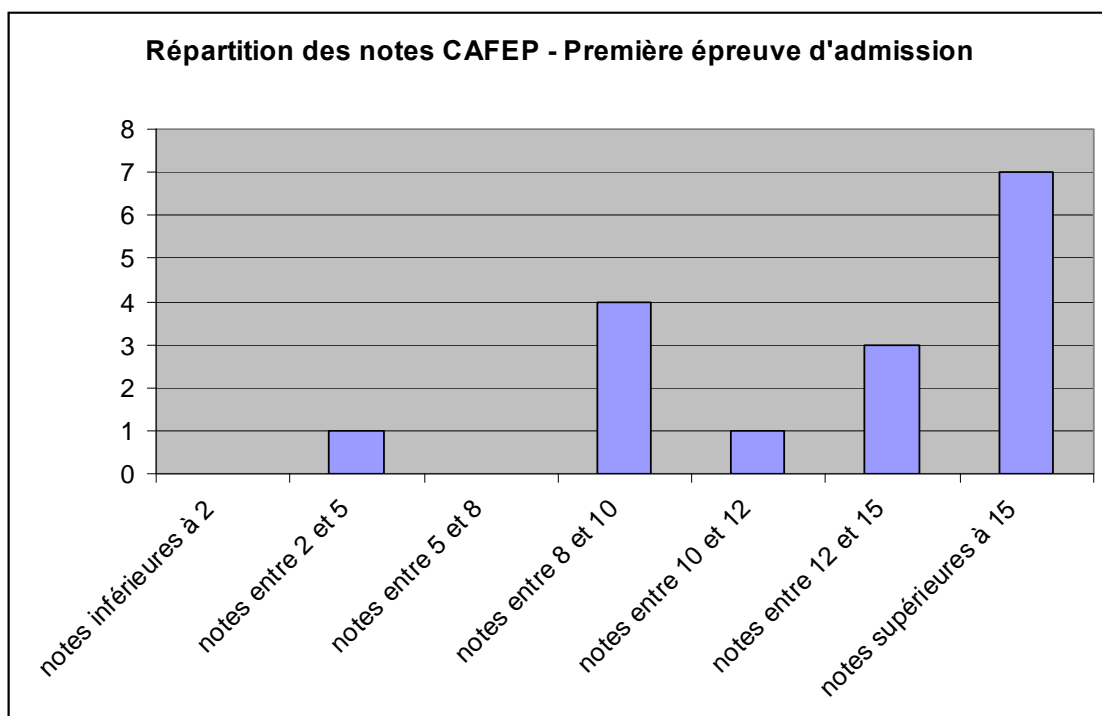
##### 4.1. Résultats pour le CAP PLP externe

67 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 9,05 ; la meilleure note est 17,75.



##### 4.2. Résultats pour le CAFEP

16 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 8,98 ; la meilleure note est 17,50



## SECONDE EPREUVE D'ADMISSION

### Rapport du jury Épreuve sur dossier en deux parties

*Rapport rédigé par mesdames BISCH, CAVAN, CONTET, CROSNIER, DURAND, FOURMENT, GALLAND, JECKERT, POURCENOUX, REBERT, TAUPIER et monsieur DASQUE*

#### 1. Première partie : soutenance d'un dossier technique et scientifique réalisé par le candidat

##### 1.1. Commentaires sur les dossiers et conseils aux candidats

Le dossier ne fait pas l'objet d'une notation mais sert de support à l'épreuve orale.

En majorité, le nombre de pages demandé pour les dossiers est respecté (40 pages annexes comprises).

La plupart des dossiers comporte un titre explicite. Ces dossiers sont structurés de façon cohérente (sommaire, pagination, bibliographie...).

Majoritairement, les thèmes des dossiers sont conformes à la définition de l'épreuve. Cependant trop de dossiers comportent, pour la partie technique et scientifique, une étude livresque ou non issue des domaines scientifique et/ou technique et/ou professionnel. La partie scientifique et technique n'est pas toujours ancrée sur le secteur professionnel concerné. La partie pédagogique est parfois trop développée.

Le jury constate que la plupart des candidats énonce une problématique, toutefois celle-ci est parfois artificielle et manque de cohérence et de pertinence avec l'étude menée.

Peu de candidats présentent les investigations conduites sur le terrain pour répondre à la problématique posée.

Les solutions proposées ne sont pas toujours réalistes.

Certains dossiers techniques et scientifiques ne sont pas en adéquation avec les champs disciplinaires d'un PLP sciences et techniques médico-sociales. Trop de dossiers proposent une étude dont les contenus scientifiques et techniques sont insuffisants et ne sont pas du niveau requis (Master).

Le jury conseille au candidat :

- d'identifier une problématique, actuelle et pertinente en lien avec l'épreuve, comme support du dossier ;
- de lier la partie technique et scientifique avec les intentions pédagogiques présentées ;
- d'intégrer une analyse et une démarche méthodologique d'un niveau master, rigoureuses, et en lien direct avec la problématique ;
- de se référer à des documents scientifiques, techniques ou professionnels récents au niveau du concours ;
- de présenter des intentions pédagogiques adaptées aux formations relevant du PLP STMS ;
- de maîtriser l'utilisation des TICE notamment pour la présentation du diaporama ;
- de maîtriser les connaissances en lien avec le dossier et de se préparer à un questionnement sur celles-ci.

##### 1.2. Commentaires sur l'exposé et l'entretien et conseils aux candidats

Certains candidats n'ont pas su respecter le temps alloué à l'exposé, d'autres n'ont pas su se détacher de leurs notes. L'exposé est parfois une paraphrase ou une lecture du dossier, sans synthèse construite et claire, ne s'appuyant pas toujours sur l'utilisation des techniques de l'information et de la communication.

Lors de l'entretien, certains candidats ont manifesté une ouverture d'esprit, une réactivité et des aptitudes à la réflexion et à l'écoute. A l'inverse, quelques candidats n'étaient pas suffisamment à l'écoute pour fournir les réponses attendues ou ont développé des réponses hors sujet. La pratique, consistant à relater des éléments de la situation personnelle des candidats, ne peut être tolérée.

Les connaissances scientifiques et techniques relatives au thème du dossier, sont souvent superficielles ou insuffisamment maîtrisées.

Le jury a apprécié :

- la qualité de l'expression et les aptitudes à la communication ;
- une prise de recul par rapport au dossier notamment avec une présentation structurée et dynamique, différente de celle du dossier et qui capte l'attention ;
- l'utilisation pertinente de la documentation présentée dans le dossier et la maîtrise des connaissances abordées ;
- l'apport de nouvelles informations analysées ;
- les justifications apportées aux intentions pédagogiques ;
- les propositions possibles dans les différentes formations ;
- la connaissance du champ d'intervention du PLP STMS ainsi que des finalités des formations correspondantes ;
- l'utilisation maîtrisée et judicieuse des moyens de communication ;
- la conviction du candidat.

### **1.3. Conclusion pour cette première partie**

Les connaissances, la capacité d'analyse, les aptitudes à la relation et à la communication démontrent les qualités attendues du futur enseignant.

## **2. Deuxième partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »**

Chaque sujet comprend :

- un texte de référence : extrait de loi, de décret, d'arrêté, de circulaire, de note de service, extraits de document interne à un EPLE...
- une mise en situation décrivant très brièvement le contexte dans lequel l'enseignant peut se trouver ;
- une question demandant l'attitude à avoir face à cette situation.

Les sujets de cette session ont porté sur des thématiques variées : les périodes de formation en milieu professionnel, le conseil pédagogique, le cahier de texte numérique, l'accueil d'un élève issu d'ULIS, les réseaux sociaux, le conseil de classe.

### **Commentaires et conseils aux candidats**

Le jury attend que le candidat se positionne en tant que fonctionnaire de l'Etat en s'appuyant sur la compétence 1 des 10 compétences professionnelles des professeurs pour l'exercice de leur métier (arrêté du 12 mai 2010, BO n°29 du 22 juillet 2010).

Au cours d'un exposé structuré, le candidat présente les éléments de réponses établis à partir du sujet donné.

Au cours de l'entretien, le jury attend du candidat une écoute et une interactivité permettant de préciser et/ou de compléter ses propositions.

De manière générale, les candidats ont montré des capacités à se projeter dans leur futur statut, mais le jury conseille aux candidats d'élargir leurs connaissances sur le système éducatif.

Quelques candidats se sont contentés de paraphraser le document du sujet au cours de leur exposé, d'autres ont énoncé des connaissances sans lien direct ou hors sujet avec la situation proposée.

Le jury a apprécié :

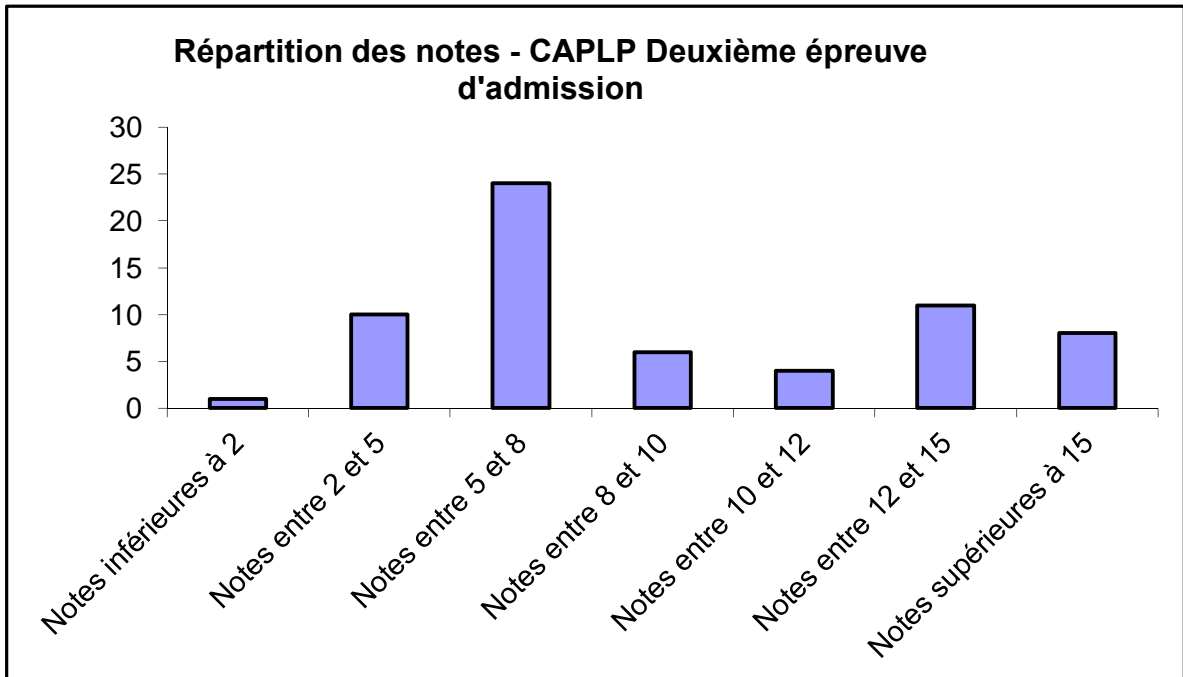
- une analyse pertinente de la situation proposée ;
- une utilisation judicieuse du document ;
- une attitude prenant en compte les règles de déontologie, le respect des élèves et des familles ;
- la capacité à se remettre en question ;
- une posture professionnelle adaptée à la situation.

Des exemples de sujets pour cette partie d'épreuve sont en ligne sur le site du ministère.

### 3. Analyse globale des résultats (note globale : somme des notes partie 1 et note partie 2 )

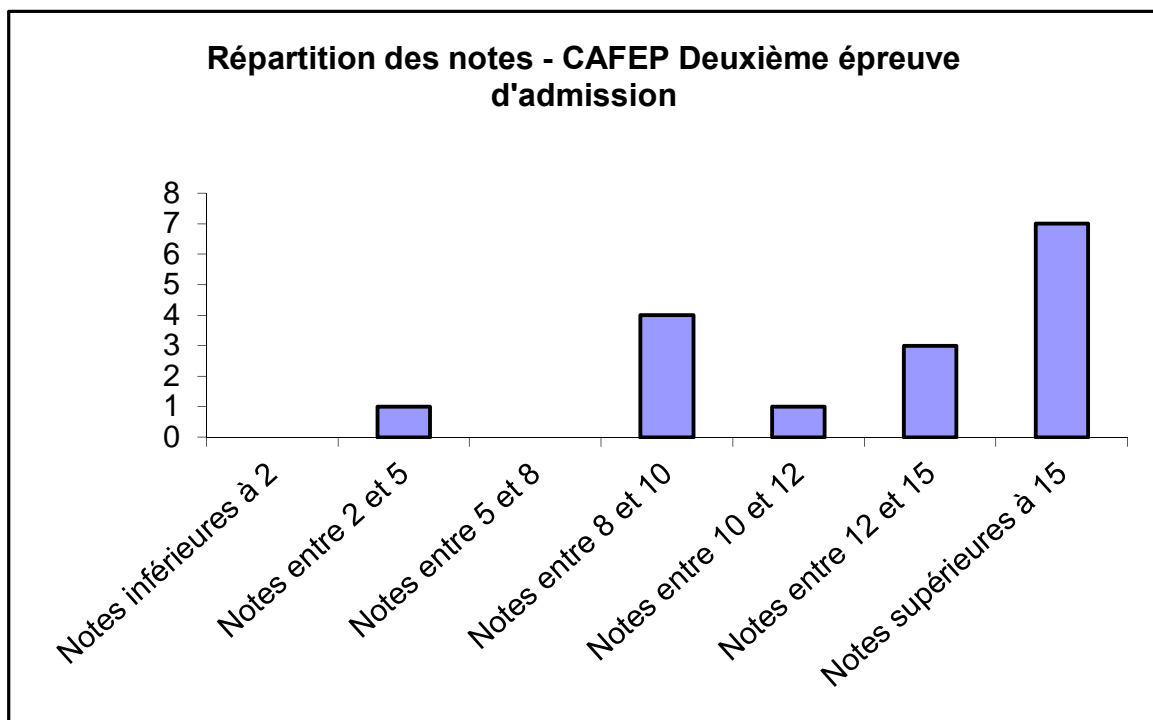
#### 3.1. Résultats pour le CAP PLP externe

64 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 8,91, la meilleure note est 19,50.



#### 3.2. Résultats pour le CAFEP

16 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 13,02, la meilleure note est 18,75.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

La session 2013 du CAPLP externe sciences et techniques médico-sociales présentait 70 postes pour le concours externe et 15 postes pour le CAFEP.

L'absentéisme demeure important : 70% aux épreuves d'admissibilité (il était de 72,25% à la session 2012).

Seulement 75 % des candidats admissibles ont participé aux épreuves d'admission

Pour le concours externe, 33 postes ont été pourvus ; pour le CAFEP, 13 postes ont été pourvus.

Les épreuves de ce concours sont complémentaires pour apprécier les aptitudes des candidats tant au niveau des savoirs scientifiques et technologiques qu'au niveau de la maîtrise de techniques professionnelles et leurs compétences didactiques et pédagogiques.

Les épreuves d'admissibilité évaluent les capacités du candidat à conduire l'analyse critique de situations ou de projet et la mobilisation des connaissances des deux disciplines qui fondent les enseignements qui relèvent de la responsabilité des PLP STMS dans les formations sanitaires et sociales en lycée professionnel :

- les sciences médico-sociales impliquant une mise à jour et une culture juridique, sociologique, économique ;
- les sciences biologiques nécessitant des connaissances bien structurées en biologie humaine, en microbiologie et en physiopathologie.

Trop de candidats négligent cette double exigence et ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances de base nécessaires à l'épreuve.

Les épreuves d'admission ont pour but d'évaluer les compétences du candidat à situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel et à l'inclure dans les enseignements dont un professeur de sciences et techniques médico-sociales peut avoir la responsabilité. Une bonne perception du fonctionnement des institutions est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des sections concernées.

Les quatre épreuves nécessitent un entraînement à la structuration et à la rédaction des connaissances, scientifiques et didactiques, assorti d'une bonne organisation de la réflexion et de qualités rédactionnelles et oratoires qui ne peuvent s'improviser le jour du concours.

Les candidats doivent se préparer dans la perspective des enseignements relevant du professeur de lycée professionnel en sciences médico-sociales.

Les candidats sont invités à lire attentivement la réglementation du concours externe pour la session à laquelle ils s'inscrivent.

Le jury a apprécié les prestations des candidats reçus qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

-----

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur du lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen ainsi que toute son équipe pour l'accueil et l'aide efficaces apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP et se réjouit de les compter bientôt comme futurs collègues.